DEPARTEMENT DE SAÔNE & LOIRE * ARRONDISSEMENT DE MACON * CANTON DE LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY

COMMUNE DE SAINT-POINT * 71520

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-POINT

Séance du 1er octobre 2021

Convocation du 21/09/2021

Affichage du 21/09/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le 1er du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT- POINT s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves QUELIN, 1er adjoint.

Etaient présents: Pierre-Yves QUELIN, 1^{er} adjoint ; Fabien DESCHIZEAUX ; Marcel EBERHART ; Claude GUISARD ; Thomas LOISIER ; Evelyne MONTERNOT ; Pierre-Marie DURIEZ ; Maud GAND ; Lalaina DESCHIZEAUX ; Ornella PEREZ

Secrétaire de séance :

Dès l'ouverture de séance Mme Evelyne MONTERNOT, conseillère municipale ; Mme Claude GUISARD, conseillère municipale et Mme Ornella PEREZ, 2^e adjoint remettent leur lettre de démission au 1^{er} adjoint Pierre-Yves QUELIN, faisant fonction suite à la démission de Jocelyne BACQ de son poste de maire. Démission accordée par Mr le Préfet et effective à compter du 29 septembre 2021.

Le compte-rendu de la séance précédente entendu et approuvé, le Conseil a étudié l'ordre du jour.

TRAVAUX DE VOIRIE CURAGE DE FOSSES DE LA COMMUNE

Pierre-Yves QUELIN présente un devis établi par l'entreprise ZIEGER pour des travaux de curage de fossés sur la commune en différents lieux et de petits linéaires. Ainsi que reprise du fossé de Bourgogne Il rappelle la nécessité d'effectuer ces travaux

Le devis est de 3600€ TTC

Il se décompose donc en 2 parties :

- Curage des fossés de la commune
- Reprise du fossé de bourgogne avec mise en place de béton au fond du fossé.

Il est demandé au conseil de se positionner sur la nécessité des travaux et le choix de l'entreprise.

A l'unanimité le conseil approuve cette décision

TRAVAUX DE RENOVATION PUITS COUVERTS ET CROIX

Présentation de l'avant-projet faite par Thomas LOISIER,

Pour les Croix

Un état des lieux est fait avec présentation d'un devis établi par Philippe GRIOT, tailleur de pierre à Cluny.

Il est proposé de réaliser un décapage des 6 calvaires les moins endommagés, un appel aux bénévoles sera fait afin de réduire les coûts.

Il est proposé de demander 2 bénévoles par croix et par hameau, les travaux pouvant être effectués sur une journée

Concernant les Croix « du tailleur de pierre » et « de la Roche », les travaux seront plus conséquents, nettoyage, suppression des cerclages, goujonnage...

Mr Griot propose son intervention avec matériel et produits ainsi que l'encadrement de bénévoles Le devis est de 1805€ HT soit 865€ HT pour le nettoyage des 6 croix et 940€ HT pour les 2 autres croix

A l'unanimité le conseil approuve cette décision et rappelle la nécessité d'intervenir rapidement avant l'arrivée de l'hiver.

Pour le Puits couvert

Un état des lieux est fait avec présentation d'un devis.

Le coût de cette restauration est estimé à 2700€ TTC

Il est demandé de se positionner afin de déterminer si les travaux peuvent être effectués par les employés communaux ou par une entreprise.

Thomas LOISIER propose de reprendre contact avec l'association TREMPLIN Patrimoine est rappelle l'intérêt social de ce projet en passant par cette association d'insertion.

Des recherches de financements et subventions seront également effectuées

QUESTIONS DIVERSES

- ☆ <u>Dossier rénovation église</u>: il est proposé de rajouter au dossier « rénovation église » une réfection de l'éclairage, le conseil rappelle que le dossier n'en est qu'à ses débuts.
- A <u>Carrefour la Roche</u>: deux accidents sans dommages se sont produits sur la route de Cluny Tramayes, il serait peut-être opportun de mettre en place une signalétique indiquant le danger
- ☆ <u>Voie Verte</u> : Il est demandé au conseil de revoir ce dossier afin de pouvoir valider par délibération le choix du tracé
- ☆ <u>PLUi</u>: il est demandé d'organiser une réunion publique afin d'éclaircir les points d'inquiétude de certains habitants quant a l'OAP, il semble nécessaire de rappeler que cette zone de constructions neuves définie dans le futur PLUi ne pouvait être répartie sur l'ensemble du territoire. Le choix a été fait en fonction des coûts (proche de la voirie, réseaux...). Il est rappelé que les questions doivent être posées au commissaire enquêteur et qu'une réponse détaillée sera apportée à chacun.
- ☆ Réunion PADD : prochaine réunion prévue pour le 6 octobre 2021.
- A <u>Capteurs Photovoltaïques</u>: Il est proposé de faire intervenir une personne chargée du projet afin de faire une présentation complète et détaillée du rapport de faisabilité lors d'un prochain conseil municipal. Le projet étant d'équiper le hangar communal.

Levée de séance 21h45

Prochain conseil municipal fixé au vendredi 5 novembre à 20h30